PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

CAS DU NORD-OUEST TUNISIEN

JUILLET 2016

تونسيات
TOUNISSIET

ASSOCIATION TOUNISSIET
2016

PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

CAS DU NORD-OUEST TUNISIEN

JUILLET 2016

تونسيات
TOUNISSIET

ASSOCIATION TOUNISSIET
2016

PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

CAS DU NORD-OUEST TUNISIEN

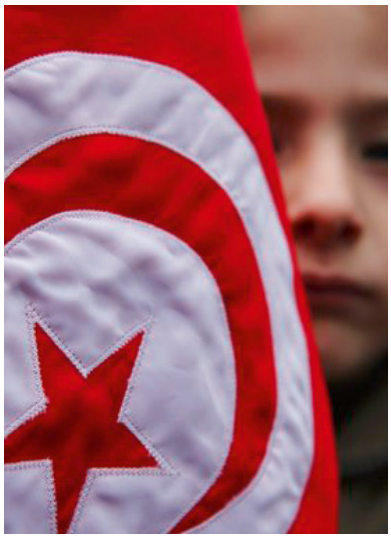

Dans un contexte post-révolution marqué par la nouvelle constitution qui insiste sur l'égalité des chances entre tous les citoyens et surtout l'élimination de toute discrimination selon le genre.

L'ex-Commission des droits de l'homme des Nations Unies a souligné, dans plusieurs résolutions, l'importance d'un environnement favorable à la jouissance effective de tous les droits de l'homme. Elle a également insisté sur le fait que la bonne gouvernance et les droits de l'homme étaient complémentaires et que la première était une condition préalable à la réalisation des seconds ». En particulier la contribution de la femme dans la gouvernance locale contribue à la promotion des droits politiques et économiques des femmes.

Renforcer le rôle de la femme dans la gouvernance locale, conduit au renforcement de son accès aux postes de décision et par la suite à l'élaboration de programmes et budgets sensibles au genre. Ceci peut aider à long terme à lutter contre les signes de ségrégations et les différentes formes de violences à l'encontre des femmes. Le présent projet vise à contribuer à l'équité du genre et la participation des femmes dans l'élaboration des politiques publiques au niveau de la gouvernance locale.

Par ailleurs, la nouvelle constitution de 2014 insiste sur l'égalité des chances et précisément le principe de la parité dans l'article 45 :

« L'Etat garantit les droits acquis de la femme et oeuvre à les soutenir et à les développer. Il garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme dans l'exercice des différentes responsabilités. Il oeuvre à la réalisation de la parité dans les assemblées élues. L'État prend les dispositions nécessaires à l'élimination de la violence qui s'exerce contre la femme. »

Il s'agit de répondre à des questions concernant les éventuelles discriminations selon le genre dans différents aspects du développement local, à savoir :

- **L'emploi : le recrutement, l'évolution de carrière, la nature des emplois, les secteurs d'activités, ...**
- **L'entreprenariat : les secteurs d'activité, les défis de démarrage, l'accès aux services de financement et de conseil, le développement de l'activité, ...**
- **Les revenus et les dépenses : la rémunération, l'autonomie financière, les dépenses familiales, les dépenses personnelles, ...**
- **La participation à la vie publique : nature de l'activité, accès aux postes de décision, motivations, ...**
- **Les politiques de développement local : investissements publics et privés, programmes spécifiques genre, ...**
- **La santé et la sécurité sociale : accès aux services, nature des services, difficultés d'accès, niveau de satisfaction, ...**
- **La vie culturelle : existence des activités culturelles, facilité d'accès, fréquence, ...**

Le nord-ouest pour une enquête pilote

Vu l'importance de la thématique de l'étude, il a été convenu de mener l'enquête auprès d'un échantillon pilote. Le choix a été porté sur la région du Nord-Ouest, dans les gouvernorats de Béja, Jendouba, Le Kef et Siliana.

En l'absence d'une base de sondage exhaustive et qualifiée et étant donné que cette étude pilote ne cherche pas à étudier les disparités entre les gouvernorats, il a été convenu de mener l'enquête auprès de 330 ménages tirés aléatoirement.

L'échantillon enquêté reflète dans l'ensemble la répartition de la population selon le genre de l'interviewé. En effet, l'échantillon retenu se répartit sur les 4 gouvernorats du Nord-Ouest de la Tunisie, où dans chacun, une ou plusieurs localités ont été ciblées.

Ainsi, près de 33% des ménages ont été interviewés dans le gouvernorat de Béja, le quart (25,2%) dans le gouvernorat de Siliana et de même dans le gouvernorat de Jendouba, alors que les ménages du gouvernorat du Kef représentent près de 18% des interviewés.

330
ménages enquêtés

BÉJA 32,4%

SILIANA 25,2%

JENDOUBA 24,5%

LE KEF 17,9%

CARACTERISTIQUES DU MENAGE

1. ÂGE ET SITUATION MATRIMONIALE

Précisons d'abord que les interviewés sont d'âges différents, allant de 16 ans à 79 ans avec une moyenne de 41,2 ans. Ceux âgés de 30 à 49 ans représentent près de deux tiers (60,6%) du total des interviewés, les jeunes, âgés de moins de 30 ans représentent 15,3% de la population et ceux âgés de 60 ans et plus représentent 7,3% de l'échantillon. Cette répartition est globalement respectée aussi bien chez les femmes que les hommes interviewés.

Remarquons par ailleurs que près d'un quart des interviewées (23,6%) femmes et hommes sont célibataires, alors que plus de deux tiers des femmes (67,7%) et plus de 72% des hommes interviewé(e)s sont marié(e)s.

Il est aussi à noter que les femmes divorcées représentent 4,3% des interviewées et les veuves en représentent autant, tandis que pour les hommes, les divorcés et les veufs ne représentent que 2,4% des interviewés.

2. LE MENAGE ET LES CONDITIONS DE VIE

Les résultats de l'enquête montrent que la taille moyenne des ménages de l'échantillon étudié s'élève à 4,4 qui une valeur proche de la moyenne nationale s'élevant à 4,05. Cette taille importante des ménages revient, d'une part, à un nombre moyen d'enfants par ménage qui s'élève à 2,6 et atteint parfois 8 enfants par famille.

Remarquons aussi que parmi les ménages étudiés, seulement 54% sont propriétaires de leurs logements, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 75,3%. En revanche, plus du quart (26,7%) sont habitent gratuitement dans les logements de leurs familles élargies, un chiffre de loin supérieur à la moyenne nationale qui ne dépasse pas les 5%.

Pour ceux qui sont propriétaires, plus de trois ménages sur quatre (77,8%) habitent une propriété individuelle de l'homme et près d'un logement sur cinq (18%) est une propriété collective de l'homme et de la femme, alors que seulement 4,2% des logements sont des propriétés individuelles des femmes.

4.4

TAILLE MOYENNE DE MENAGE

54%

PROPRIÉTAIRES DE LEURS LOGEMENTS

4%

LOGEMENTS À LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE DES FEMMES

25%

DES FEMMES INTERVIEWÉES SONT ANALPHABÈTES

3. NIVEAU D'INSTRUCTION

L'analyse des résultats de l'enquête terrain montrent un taux d'illettrisme assez élevé chez les interviewés, notamment chez les femmes. En effet, pour près d'une femme sur deux (45,1%) et pour 38% des hommes interviewés, le niveau d'éducation est primaire ou moins.

Ce sont les femmes qui sont les plus exposées au phénomène d'illettrisme puisque les données de l'enquête montrent que plus de 25% d'entre-elles n'ont aucun niveau d'éducation.

Notons par contre que près d'un interviewé sur quatre (23,2% des hommes et 27,5% des femmes) a atteint un niveau d'éducation universitaire.

Remarquons aussi que, les résultats de l'enquête confirment les tendances à la hausse du nombre de filles scolarisées par rapport à celui des garçons, ainsi que la diminution continue du taux d'illettrisme à l'échelle nationale. En effet, nous constatons que le taux d'illettrisme des enfants (18,6%) est inférieur à celui des parents; ce taux est très élevé chez les enfants de sexe masculin atteignant près de 25%, soit près du double du taux enregistré auprès des filles (13,3%).

En outre, nous constatons que la proportion de filles de niveau universitaire (23,3%) est supérieure à celle des garçons (8%), ce qui met en évidence un meilleur taux de réussite des filles.

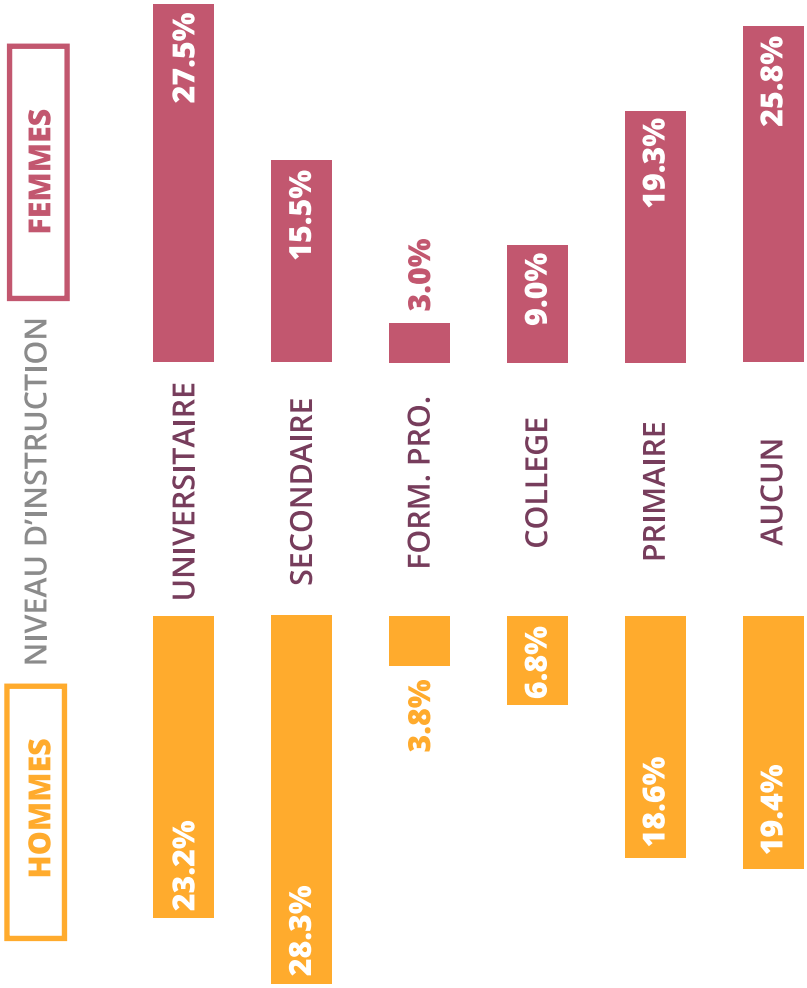

ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

1. L'EMPLOI

Sur le marché de l'emploi, les femmes sont souvent victimes de pratiques discriminatoires, directes et indirectes, par rapport à leur genre.

D'abord, les femmes trouvent plus de difficultés que les hommes dans l'accès à l'emploi. En effet, les résultats de l'enquête montrent que plus de la moitié des femmes interviewées (53%) ne travaillent pas, alors que la proportion des hommes qui ne travaillent pas ne dépasse pas 5%.

Toutefois, la volonté de travailler chez les femmes est assez importante, puisque la grande majorité des femmes travaillant actuellement affirment qu'elles ont-elles-mêmes choisi de travailler, contre une minorité qui y ont été poussées par leurs conjoints.

Par ailleurs, les femmes sont aussi victimes de discriminations quant à la nature du travail qu'elles exercent et les secteurs d'activités dans lesquels elles évoluent.
D'une part, les femmes et les hommes ont tendance à travailler dans des secteurs d'activités différents.

La discrimination se manifeste dans ce cas par une sorte de « spécialisation » des femmes dans les secteurs d'activités les moins rémunérés et où les chances d'évoluer sont limitées. En effet, comme le montrent les résultats de l'enquête, hormis les hommes travaillant dans la fonction publique (39,9%), plus de 30% des hommes travaillent dans le secteur agricole, contre seulement 14,4% des femmes travaillant dans l'agriculture, un secteur considéré comme la locomotive du développement dans la région du Nord-Ouest en Tunisie.

D'autre part, la discrimination contre les femmes sur le marché de l'emploi se manifeste par une différence dans la rémunération en défaveur des femmes. En effet, les résultats de l'enquête montrent qu'en dépit d'une grande ressemblance entre les femmes et les hommes quant à la nature du travail qu'ils exercent, les revenus mensuels des femmes (558 DT / mois) sont nettement inférieurs à ceux des hommes (774 DT / mois) .

+53%

des femmes interviewées ne travaillent pas

+95%

des femmes occupées interviewées ont choisi elles-mêmes de travailler.

Cette différence de rémunération en défaveur des femmes est plus remarquable lorsqu'il s'agit d'un travail rémunéré dans un projet familial, où la rémunération moyenne des femmes dépasse d'un peu la moitié de celle des hommes (450 DT pour les femmes contre 782 DT pour les hommes).

Pour les ouvrières occasionnelles, cette discrimination au niveau de la rémunération s'ajoute à la précarité de l'emploi pour témoigner de l'avantage des hommes par rapport aux femmes dans l'accès à l'emploi (336 DT pour les femmes contre 498 DT pour les hommes).

Remarquons aussi que même lorsqu'elles travaillent comme salariées permanentes, les femmes touchent un revenu nettement inférieur à celui des hommes (661 DT pour les femmes contre 798 DT pour les hommes).

Il est aussi à noter que, outre la discrimination au niveau des revenus du travail, les femmes rencontrent des problèmes de paies relativement plus que les hommes. En effet, 14,1% des femmes (contre 7,3% des hommes) déclarent avoir rencontré des problèmes de paie, liés essentiellement au retard de paiement.

En outre, les femmes employées sont aussi défavorisées par rapport aux hommes quant au temps consacrés quotidiennement au travail et aux tâches ménagères. En effet, malgré le fait qu'elles travaillent légèrement moins que les hommes (7,3 h/j contre 8,6 h/j pour les hommes), les femmes cumulent une moyenne de 16,1 heures de travail par jour en rajoutant le temps qu'elles consacrent quotidiennement aux tâches ménagères dont la durée s'élève à une moyenne de 8,8 heures par jour (contre 5,6 h/j pour les hommes).

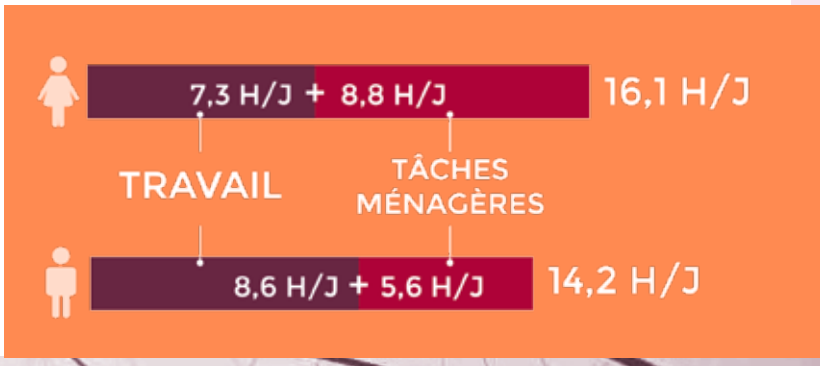

14.4 %
des femmes interviewées travaillent dans le secteur agricole

558 DT
revenu mensuel moyen des femmes, contre 774 DT pour les hommes

14.4 %
des femmes rencontrent des problèmes de paie, contre 7.3% des hommes

athilde Fautras

2. L'ENTREPRENARIAT

Selon plusieurs études menées en Tunisie sur l'entreprenariat féminin, les femmes trouvent plus de difficultés à monter, gérer et faire évoluer leurs propres projets, vu qu'elles opèrent généralement dans des secteurs à faible rentabilité, en plus des difficultés d'accès aux financements et aux services de conseil et d'accompagnement.

2.1. La création d'emploi

La présente enquête vient confirmer ce constat pour le cas des femmes entrepreneures du Nord-Ouest tunisien. Toutefois, les résultats mettent en évidence un potentiel important des femmes dans le développement économique à travers la création d'emploi dans des secteurs porteurs (agriculture et services), notamment pour les jeunes et les femmes.
En effet, les femmes opèrent plus dans les secteurs des services et de l'agriculture, mais elles n'investissent pas dans les projets industriels, contrairement aux hommes dont une proportion relativement importante (9,4%) ont monté des projets industriels et 5,7% d'entre eux opèrent dans le secteur de la construction.

En outre, l'analyse des données de l'enquête montre que les femmes investissent dans les entreprises de tailles relativement réduites. En effet, les entreprises unipersonnelles représentent 38,5% des entreprises créées par les femmes et celles dont l'effectif varie entre 1 et 10 employés sont majoritaires et représentent plus de 61% des entreprises créées par les femmes, dont la majorité est concentré dans la classe 2 à 5 employés. L'échantillon étudié ne comprend aucune entreprise créée par une femme et ayant plus de 11 employés. Par contre, 11,4% des entreprises créés par des hommes interviewés emploient plus de 11 personnes.

Pour ce qui est du profil des employés, la répartition des travailleurs selon leurs statuts montre que les femmes cheffes d'entreprises interviewées emploient aussi bien des travailleurs permanents à plein temps (49,9%) que de travailleurs permanents à temps partiel ou occasionnel (50,1%), tandis que les entrepreneurs de sexe masculin semblent privilégier l'engagement d'employés plutôt permanents (71,3%) qu'occasionnels (28,7%).

De plus, la répartition des employés selon leurs genres met en évidence une disparité entre les entrepreneurs hommes et femmes. En effet, pour les entrepreneures femmes, en moyenne deux employés sur trois sont des femmes, alors que pour les entrepreneurs hommes, la tendance est inversée avec un nombre d'employés de sexe masculin dépassant en moyenne deux fois le nombre des employées femmes.

Une autre disparité entre les choix des entrepreneurs hommes et femmes se manifeste à travers la répartition des employés selon l'âge : alors que les entrepreneurs hommes privilégient les employés de 30 ans et plus qui représentent en moyenne près de deux tiers de l'effectif employé, les femmes entrepreneurs semblent opter pour un équilibre entre les jeunes et moins-jeunes, avec une légère préférence pour les employés âgés de moins de 30 ans.

2.2. Les défis de lancement

Le paragraphe précédent montre que les femmes entrepreneurs présentent un potentiel important dans le développement économique local, à travers la création d'emploi auprès des jeunes diplômés et des femmes, notamment les membres de leurs familles. Toutefois, l'entreprenariat féminin, semble contraint par un ensemble de freins plutôt différents de ceux rencontrés par les entrepreneurs de sexe masculin. En effet, les résultats de l'enquête montrent que, outre les problèmes d'accès aux financements et la difficulté de trouver un site adéquat au projet qui sont les principaux freins pour tous les investisseurs, plus d'une femme entrepreneure interviewée sur cinq (22,2%) affirment que l'amélioration de leurs compétences dans le métier du projet d'un côté et la prospection d'un autre côté sont des défis assez importants à relever pour le démarrage de leurs projets. Par contre, pour les entrepreneurs hommes, ce sont plutôt les formalités de création des entreprises et l'approvisionnement qui représentent des défis importants à surmonter.

75 %

des femmes interviewées pensent que les procédures de création d'entreprises sont LOURDES ET COMPLEXES.

2.3. Le financement

L'accès aux financements représente le défi le plus important à relever aussi bien par les femmes que les hommes lors du démarrage de leurs projets. Néanmoins, ce problème affecterait plus les femmes qui semblent contraintes à se lancer sur des projets avec des investissements relativement faibles par rapport aux projets créés par les entrepreneurs hommes. En effet, la proportion des projets dont l'investissement ne dépasse pas 1000 DT est relativement importante chez les femmes entrepreneures interviewées *(10,3% contre 2,1% chez les entrepreneurs hommes)* alors que les projets à plus de 50000 DT d'investissement ne représentent que 3,5% de l'ensemble des projets *(contre 10,4% des projets créés par des hommes).*

Cette disparité entre les entrepreneurs des deux sexes est aussi mise en évidence par une différence dans les sources de financement auxquels ils ont recours au démarrage de leurs projets. En effet, en plus de leurs propres économies, les femmes entrepreneurs s'adressent aux institutions de micro-finance, vendent un bien personnel ou comptent sur les aides de la famille, des amis et des proches, alors qu'elles recourent aux prêts bancaires en derniers lieu. Pour les entrepreneurs hommes, les prêts hors système bancaire sont les moyens de financement des investissements au démarrage les plus utilisés après les économies personnelles. Viennent par la suite les aides familiales puis la vente de biens personnels.

Quant à leurs perceptions de l'accès aux financements, les entrepreneurs, hommes et femmes, conviennent qu'il s'agit de procédures complexes et lourdes, bien qu'une part importante des femmes entrepreneures interviewées pensent que l'accès aux financements est, au contraire, simple et rapide.

2.4. Le conseil et l'appui

L'un des défis importants mentionné par les entrepreneurs des deux sexes est la difficulté des procédures de création d'entreprise et l'accès à l'information.

Toutefois, les résultats de l'enquête montrent une disparité entre les femmes et hommes quant à leurs perceptions des services d'appui et de conseil : pour les entrepreneures femmes, le souci principal est lié aux aspects financiers et aux aspects règlementaires, alors que pour les hommes, ce sont les aspects juridiques en premier lieu et la commercialisation et l'équipement en second lieu qui représentent les principaux soucis. Néanmoins, la majorité des entrepreneurs, hommes et femmes, s'estiment plutôt satisfaits des services de formation, d'élaboration des business plan et d'accès à l'information.

Remarquons aussi que les femmes entrepreneures ne bénéficient pratiquement pas de programmes d'appui spécifiques. En effet, la majorité des femmes interviewées affirment qu'elles n'ont fait partie d'aucune foire commerciale féminine, ni bénéficié des programmes gouvernementaux de marchés publics ciblant les femmes, ni même obtenu des prêts à travers des programmes dédiés à l'appui de l'entreprenariat féminin. Néanmoins, certaines femmes déclarent avoir bénéficié de services de conseil et de soutien aux entreprises spécifiques aux femmes, et d'autres affirment qu'elles ont pris part à des sessions de formation à l'entreprenariat féminin.

+68 %

des projets promus par des entrepreneures femmes ne dépassent pas 10 KDT d'investissements.

Recours aux institutions de micro-crédit

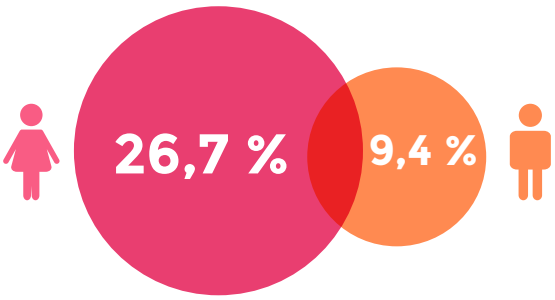

3. LA CONTRIBUTION DANS LES REVENUS ET LES DEPENSES DU MENAGE

Cette étude a été aussi l'occasion de détecter les disparités femmes/hommes dans la contribution dans le revenu des ménages et de la participation dans la décision sur les dépenses.

D'abord, les résultats de l'enquête montrent que les femmes sont dépendantes des hommes quand il s'agit de leurs revenus. En effet, plus d'une femme sur trois (33,5%) affirme que son revenu provient du salaire de son mari, alors que celles qui ont des revenus issus du travail ou d'un projet personnel ne représentent que 57,8% des femmes, contrairement aux hommes, dont leurs revenus de la majorité (87,5%) proviennent essentiellement du travail ou d'un projet personnel.

De plus, outres les revenus de travail, les femmes comptent sur les transferts sociaux, la pension de retraite du conjoint ou sur l'aide familiale, alors que les hommes en sont moins dépendants et peuvent compter sur des revenus issus de la location de bien.

En outre, les données de l'enquête montrent une disparité en défaveur des femmes en ce qui concerne la valeur des revenus mensuels nets avec un revenu mensuel moyen de 456 DT, contre une moyenne de 560 DT pour les hommes. Aussi, près de 60% des femmes touchent un revenu mensuel de moins de 320 DT et moins une femme sur trois (29%) arrivent à cumuler un revenu mensuel variant entre 500 DT et 999 DT. Par contre, près de 40% des hommes touchent des revenus mensuels nets entre 500 DT et 999 DT et 14,1% d'entre eux déclarent que les leurs revenus mensuels nets dépassent 1000 DT par mois.

Toutefois, en dépit de leurs revenus relativement faibles par rapport à ceux des hommes, elles contribuent en moyenne à hauteur de 50% du revenu de leurs ménages, voire même plus, puisque plus d'une femme sur cinq (21,3%) estiment leurs contributions à plus de 76% des revenus de leurs ménages.

+21%

des femmes interviewées contribuent à plus de 76% des revenus de leurs ménages.

Par ailleurs, l'étude montre que les femmes ont choisi de travailler afin de contribuer au revenu familial (50,5%) et d'avoir plus d'autonomie financière (38,4%). Cependant, malgré les différentes formes de discrimination que nous avons déjà soulignées, l'étude montre que les femmes tiennent à réaliser ces objectifs. En effet, plus de 60% des femmes interviewées affirment qu'elles gèrent elle-même leurs revenus et près d'une femme sur cinq (18%) partage la gestion de ses revenus avec son conjoint ou en famille. Néanmoins, 22,5% des femmes déclarent que leurs revenus sont gérés exclusivement par leurs conjoints. Par contre, les hommes bénéficient de plus d'autonomie dans la gestion de leurs revenus, puisque seulement 15% d'entre eux y font participer leurs femmes, et quelques 3% d'entre eux les laissent exclusivement gérer.

Plus de 50% des femmes interviewées déclarent que leur motivation principale de leur travail est la contribution au revenu du ménage; 39% y cherchent plus d'autonomie financière.

Toutefois, les femmes rurales ne conçoivent pas l'autonomie financière d'une manière égoïste. Bien au contraire, elles utilisent leurs revenus de travail pour l'amélioration du bien-être de leur famille, au dépend de leurs besoins personnels.

En effet, plus d'une femme sur trois (35,3%) affirme qu'elle ne consacre rien de ses revenus pour subvenir à ses dépenses personnelles, et près du quart (24,9%) des femmes interviewées n'en consacrent qu'au plus 10% pour leurs propres dépenses, alors que seulement 5,8% d'entre-elles disent qu'elles consacrent la totalité de leurs revenus à leurs dépenses personnelles.

Ces résultats montrent aussi une certaine disparité entre les femmes et les hommes, puisque seulement 23,4% des hommes déclarent qu'ils ne consacrent rien de leurs revenus pour leurs dépenses personnelles.

L'analyse des principaux postes de dépense du ménage auxquels ils contribuent le plus mettent en évidence une disparité entre les femmes et les hommes dans les priorités : les femmes contribuent plus dans le bien-être des enfants et du mari, alors que les besoins des femmes passent en second degré aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

En effet, outre les dépenses courantes du ménage, les femmes et les hommes dépensent le plus dans l'achat de vêtements (40,8%), les dépenses relatives à l'éducation des enfants (26,7%) et les dépenses liées à la santé du mari et des enfants (19,9%), alors que les dépenses personnelles de la femme ne font partie des principaux postes de dépenses que pour 14,7% des femmes et 16,5% des hommes.

Notons aussi que les dépenses relatives à l'achat de vêtements pour la femme et celles liées à la leur santé ne figurent dans les priorités que pour seulement 5,9% et 3,4% des hommes.

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

Même après la révolution, les femmes tunisiennes demeurent sous-représentées dans les différents niveaux de la prise de décision et de contribution à la vie publique. Il est évident qu'un développement économique, national et surtout local, qui prend en considération les préoccupations des femmes, passe inévitablement à travers une participation active de la femme, en jouant pleinement son rôle de citoyenne.

1. VIE ASSOCIATIVE

Remarquons d'abord que, malgré un faible taux d'adhésion aux associations chez les interviewés, les femmes semblent relativement plus actives que les hommes dans les organisations de la société civiles (15,3% des femmes contre 10,1% des hommes). Ceci confirme la volonté de la femme de contribuer à l'amélioration du bien-être général, en plus du rôle important qu'elles jouent au sein de leurs familles.

Cette disparité est d'autant plus mise en avant par l'analyse des causes de non-adhésion avancées par les femmes et les hommes. En effet, plus de 60% des femmes non adhérentes semblent contraintes de pas être membres d'une ou plusieurs associations, soit parce qu'elles n'ont pas assez de temps libre à consacrer (44,4%), soit à cause de l'absence d'associations dans leurs région (17,5%).
Par contre, celles qui sont contre le travail associatif ne représentent que 27% des femmes non adhérentes interviewées (26,2%non intéressées et 0,8% n'ont pas de confiance dans les associations).

Notons aussi que certaines femmes (2,4%) affirment que ce sont leurs maris qui les interdisent de participer au travail associatif. Pour les hommes, les causes de non adhésion avancées permettent de conclure qu'ils n'ont pas la volonté de faire partie d'une ou plusieurs associations, plutôt qu'il s'agisse de contraintes. En effet, près de la moitié des hommes non adhérents disent qu'ils ne sont pas intéressés par le travail associatif.

Pour ce qui est des interviewés actifs dans le travail associatif, les femmes se distinguent par une adhésion à des associations quasi-exclusivement opérant dans la défense des intérêts de la femme (56,5%) soit dans les affaires sociales (26,1%).
Par contre, les intérêts des hommes sont plutôt orientés vers les affaires sociales en premier lieu (56,3%) puis vers les sports et loisirs (25%).

Toutefois, lorsqu'il s'agit de la gouvernance des associations, ce sont les hommes qui sont relativement plus présents que les femmes dans les postes de décision. En effet, seulement une femme sur trois occupe un poste de décision dans une association, contre une proportion de plus de 41% des hommes qui y accèdent, ce qui représenterait un frein pour le changement vers des politiques de développement local qui tiennent compte des intérêts des femmes.
De plus, les données de l'enquête montrent que la présence des femmes dans les postes de décision des associations demeure relativement plus faible que celle des hommes, avec une proportion moyenne de 28,5% par association.

En effet, plus de 5% des associations ne comptent aucune membre femme décideur et pour près de 40% d'entre elles, la proportion des membres de sexe féminin occupant un poste de décision ne dépasse pas 20%, alors que les associations à dominante féminine (plus de 60% des décideurs sont des femmes) ne représentent que 7,1%.

2. VIE POLITIQUE

De même que pour le travail associatif, les femmes sont relativement moins présentes dans les partis politiques, avec une proportion de 2,7% des femmes interviewées contre 6,6% des hommes qui ont participé à cette enquête.

Il est à noter que la majorité des interviewés, femmes et hommes, affirment qu'ils ne sont pas intéressés par la vie politique, voire même

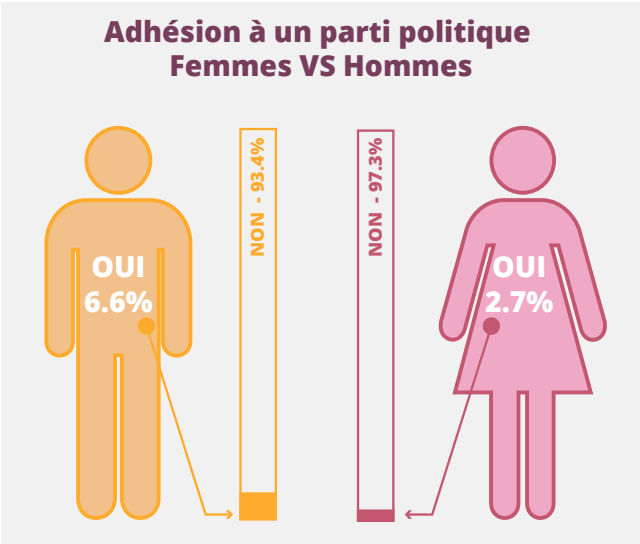

qu'ils n'ont ont perdu confiance dans les partis politiques.

Ce désengagement de la vie politique, notamment pour le cas des femmes, représenterait un frein important devant la défense des intérêts des femmes auprès des instances de prise de décision, ce qui entraverait les efforts vers l'instauration des politiques de développement local qui prennent en compte les besoins et les intérêts des femmes.
En effet, la faible présence des femmes dans les partis politiques diminue considérablement leurs chances d'être promues à des postes de décision leurs permettant de défendre au mieux les intérêts de la femme. Ceci peut être constaté à travers la faible proportion des femmes occupant des postes de décision dans les partis politiques auxquels elles appartiennent, comparée à la proportion des hommes engagés dans des postes de décision dans leurs partis politiques qui atteint 34,8%. En d'autres termes, même lorsqu'elles participent à la vie politique, ce sont les plutôt les seconds rôles que jouent les femmes dans leurs partis politiques, ce qui les empêche de de jouer le rôle de porteuses d'idées ou d'orienter les décisions sur le développement local en leur faveur.

Ceci se traduit par une faible présence des femmes dans les postes de décision dans les partis politiques, avec une proportion moyenne de 22,8%. En effet, plus de 55% des interviewés estiment que la proportion des femmes dans les postes de décision de leurs partis politique ne dépasse pas 20% et que les partis politiques à dominante féminine *(plus de 60% des décideurs sont des femmes)* ne représentent que 1,6% des cas.

3. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La participation de la femme dans les programmes de développement local passe à travers la présence dans les postes de gouvernance (vie politique), le rôle de chef de file ou de porteur d'idées (travail associatif), ou tout simplement à travers l'exercice du rôle de citoyenne active par l'observation et le suivi.
Ceci ne semble être le cas pour les participants à la présente enquête. En effet, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, seulement un interviewé sur dix (10,4%) déclare être informé sur les programmes de développement local de la région. Cette faible proportion peut être expliquée soit par un désintérêt des citoyens qui ne cherchent pas à s'informer sur les programmes de développement local de leurs régions, soit par un manque de communication de la part de l'Etat de ses instances locales pour la promotion des programmes en cours et le renforcement de l'adhésion et de l'appropriation de ces programmes par la population locale.

Pour ce qui est de la nature des programmes de développement local de la région, les interviewés citent essentiellement des programmes d'aides sociales (64,7%) et les projets d'amélioration de l'infrastructure (29,4%), alors que les programmes de promotion de la femme rurale et des jeunes n'ont été cité que par 5,9% des interviewés. Ces chiffres montrent que les programmes de développement local spécifiques aux femmes demeurent insuffisants pour pallier aux différents aspects de discrimination en leurs défaveurs.

Par ailleurs, les données de l'enquête montrent que les programmes de développement local en cours dans la région du Nord-Ouest sont axés principalement sur les secteurs des services, de l'agriculture et de l'artisanat. Ce constat nous ramène à relativiser les chiffres avancés ci-dessus concernant les programmes spécifiques à la promotion des femmes. En effet, les secteurs visés par les programmes de développement local en cours, mis en place par l'Etat ou par des investisseurs privés, correspondent aux mêmes secteurs dans lesquels opèrent les femmes, aussi bien en tant qu'employées qu'entrepreneures.

Néanmoins, il serait opportun d'affiner d'avantage l'analyse de ces données afin de déterminer si les objectifs et les composantes de ces programmes permettraient effectivement d'améliorer la situation de la femme dans le Nord-Ouest.

En ce qui concerne les programmes d'appui à l'entreprenariat spécifiques aux femmes de la région du Nord-Ouest, 18,4% seulement des interviewés déclarent en être informés. Ces programmes d'appui semblent bien ciblés puisque, selon les interviewés, ils visent la promotion de l'entreprenariat féminin dans les mêmes secteurs d'activités où opèrent les femmes (employées et entrepreneures), à savoir, l'agriculture et l'artisanat.

De même, les programmes de formation et les programmes de financement spécifiques aux femmes sont orientés vers femmes opérant dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, alors que les femmes de fonction publique ne sont que faiblement concernées par ces programmes de formation, malgré le fait qu'il s'agit du secteur d'activité qui occupe le plus de femmes interviewées dans la région du Nord-Ouest.

ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS ET DE SECURITÉ SOCIALE

Outre son rôle de citoyenne dans la contribution au développement local, la femme doit avoir les mêmes chances que l'homme de bénéficier, en contrepartie, des services offerts par sa localités, notamment les services médicaux et la sécurité sociale.

Précisons d'abord que la majorité des interviewés (95,6%), femmes et hommes, affirment qu'ils ont accès aux services médicaux au niveau de leurs localités. Il s'agit essentiellement d'hôpitaux (37,6%) et de dispensaires (25,9%) alors que les 15,6% des interviewés utilisent les services médicaux des cliniques. Toutefois, seulement 9,2% des interviewés ont cité les centres de planning familial.

Pour ce qui est des spécialités disponibles dans centres de services médicaux, la majorité des interviewés (plus de 92,6%) affirment qu'ils ont accès à des médecins généralistes, des orthopédistes, des urgentistes et des pédiatres, alors que plus d'un interviewé sur trois (36,2%) déclare que les gynécologues ne sont pas disponibles dans les centre de soins de leurs localités.

Quant à la fréquence de disponibilités de ces spécialistes dans les centres de soins, plus d'un quart des interviewés disent que la présence des gynécologues est occasionnelles, tout comme les cardiologues (26,7%) et les dentistes (18%), tandis que les autres spécialistes sont pratiquement permanents.

Toutefois, en dépit de la disponibilité de différentes spécialités, les services médicaux au niveau local semblent plutôt insatisfaisants. En effet, près de deux interviewés sur trois s'estiment non satisfaits des services médicaux disponibles. Cette insatisfaction revient essentiellement à l'insuffisance des médecins (28,1%), notamment les médecins spécialistes (20,8%), ainsi qu'au manque d'équipements médicaux (20,8%) et à la mauvaise organisation des services médicaux (17,7%).

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que le plus de 8% des interviewés ont des enfants atteints d'une maladie chronique et près de 4% des interviewés ont des enfants atteint d'un handicap. Selon les interviewés, les frais des soins médicaux des enfants atteints d'une maladie chronique sont le plus souvent pris en charge par les parents ou par un membre de la famille, alors que seulement 11,9% des interviewés bénéficient d'une prise en charge par la sécurité sociale de ces frais.

De même, les frais des soins médicaux de seulement 13,8% des enfants handicapés sont pris en charge par l'Etat. Toutefois, les résultats de l'enquête montrent que plus de 70% des interviewés disposent d'une couverture sociale, assurée essentiellement par la CNAM (43,3%) ou par la CNSS/CNRPS (41,5%), alors qu'un homme sur trois (33,8%) et une femme sur quatre (23,9%) ne disposent d'aucune couverture sociale et ce, parce que, soit ils sont employés non déclarés, soit qu'ils sont au chômage.

+66 %

DES INTERVIEWÉS SONT INSATISFAITS DE LA QUALITÉ DES SERVICES MÉDICAUX LOCAUX

ACCÈS À LA COUVERTURE SOCIALE

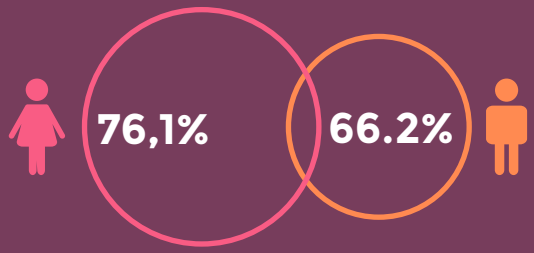

SEULEMENT

14,2%

DES FEMMES INTERVIEWÉES EXERCENT UNE ACTIVITÉ CULTURELLE

ACCÈS AUX SERVICES CULTURELS

Tout comme les services de la formation, de la santé et de la sécurité sociale, le développement des services culturels locaux est l'un des piliers du développement local. Cependant, les résultats de l'enquête montrent que la majorité des interviewés (88,3%) n'exercent aucune activité culturelle au niveau de leurs localités et ce sont les femmes qui sont relativement plus actives que les hommes, puisque 14,2% d'entre elles déclarent qu'elles exercent une activité culturelle contre 9,4% des hommes qui le font.

Il est aussi à noter que les résultats de l'enquête ne révèlent pas de disparité entre les femmes et les hommes de la région du Nord-Ouest quant aux activités culturelles qu'ils exercent. En effet, la lecture en premier lieu et la musique en second lieu sont les principales activités culturelles pratiquées par les interviewés femmes et hommes.

Pour ceux qui n'exercent aucune activité culturelle, ils semblent ouverts pour le faire dès qu'ils disposent de plus de temps libre et dès que des activités culturelles soient programmées dans leurs régions. Néanmoins, près d'un homme sur cinq (19%) et 12,6% des femmes affirment qu'ils ne sont pas intéressés par l'exercice d'une activité culturelle.

Quant aux contraintes à l'exercice de l'activité culturelle, les données de l'enquête montrent que les femmes sont nettement plus confrontées à des problèmes et des difficultés pour exercer leurs activités culturelles.

Précisons aussi qu'un peu plus de la moitié des interviewés (52,3% des femmes et 54,1% des hommes) déclarent qu'ils ont accès à des services culturels dans leurs localités, notamment les maisons de culture, les maisons des jeunes et les bibliothèques publiques. Remarquons qu'aucune disparité selon le genre n'a été révélée concernant les structures culturelles fréquentées.

Toutefois, près d'un tiers des interviewés disent qu'ils trouvent des difficultés pour accéder aux structures et aux espaces culturels pour exercer. Il s'agit essentiellement d'un problème de localisation de ces espaces, considérés loin des localités des interviewés.

Notons enfin que la région du Nord-Ouest souffre d'un manque de programmes locaux de développement culturel, notamment les programmes spécifiques orientés aux femmes. En effet, près de trois interviewés sur quatre (74%) affirment qu'aucun programme de développement culturel n'a lieu dans la région et seulement 13% des interviewés déclarent être au courant d'un programme de développement culturel spécifique aux femmes de la région du Nord-Ouest.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis d'identifier les disparités entre les femmes et les hommes dans les différents aspects du développement local dans la région du Nord-Ouest. Ces disparités sont quasiment toutes en défaveur de la femme, ce qui entrave l'accès de la femme à un développement local avec les mêmes chances que les hommes.

Pour réduire ces écarts, nous proposons à la fin de ce rapport un ensemble de recommandations, inspirées de la nature des difficultés rencontrées par les femmes dans l'exercice de leurs rôles de citoyennes actives pour contribuer au développement local et bénéficier de ses services :

- Mettre en place un processus d'examen systématique des différentes répercussions des mesures et des investissements sur les femmes et les hommes afin de s'assurer qu'ils créeront des emplois et des opportunités équivalentes pour les deux sexes.
- Encourager l'investissement dans les secteurs d'activités à forte présence des femmes
- Aider les travailleuses à intégrer les filières non traditionnelles afin d'échapper aux emplois les plus difficiles et les moins rémunérés : programmes de formation, reconversion professionnelle, ...
- Surveiller et améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes afin de réduire les écarts dans le traitement et les revenus.
- Veiller à ce que les programmes à l'intention des entrepreneurs répondent aux besoins des entreprises dirigées par des femmes.
- Encourager la participation de la femme dans la vie politique et booster son accès aux postes de décision.

Une femme est l'amour, la gloire et l'espérance. Aux enfants qu'elle guide, à l'homme consolé. Elle élève le coeur et calme la souffrance comme un esprit des cieux sur la terre exilée.

Gerard de Nerval

تونسيات
TOUNISSIET

PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL

CAS DU NORD-OUEST TUNISIEN
JUILLET 2016

ASSOCIATION TOUNISSIET
E. tounissiet@yahoo.fr
T. +216 71 948 724 - +216 28 409 381
Facebook : @AssociationTounissiet